

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 3 JUILLET 2025

DEL-2025-181

L'An deux mille vingt-cinq, le 3 juillet, à 10 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 26/06/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

**Avait donné pouvoir :**

Mme TARAGON.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS, WENDLING.  
MM. BOUCHET, CALLET, CATTANEO, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, STEYER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes CHRISTIN, DARDE, ECALARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, PIANARO,  
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, LARCHER, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

**Membres en exercice :** 29

**Présents :** 10

**Représentés par mandat :** 1

---

**Objet :** CONVENTION RELATIVE A LA COORDINATION DES INVESTISSEMENTS SUR LES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET A LA REPARTITION DES AIDES A L'ELECTRIFICATION RURALE DANS LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

**Rapport présenté par M. David RATSIMBA.**

Conformément aux attentes du FACE et aux dispositions du décret n° 2024-1249 du 30 décembre 2024 relatif aux aides pour l'électrification rurale, une Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) mandataire doit être désignée dans chaque département, afin de proposer une sous-répartition des dotations au Conseil Départemental et d'assurer le suivi des investissements en matière d'électrification rurale.

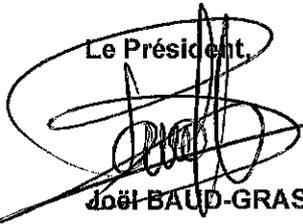
À la suite d'une concertation menée avec le SIESS et le SIEVT, le SYANE a été désigné comme AODE mandataire pour le département de la Haute-Savoie.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les AODE du département coopèrent afin de rendre plus performante la programmation des investissements sur leurs réseaux et de faciliter la sous-répartition et la gestion des aides à l'électrification rurale dont elles sont bénéficiaires au titre du CAS FACE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la convention de désignation de l'AODE mandataire et par conséquent la désignation du SYANE en tant qu'AODE mandataire pour la Haute-Savoie,
2. à autoriser le Président à signer ladite convention.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ÉNERGIES À NUMÉRIQUE